



Tribunal de commerce de Bobigny

Tribunal de commerce de Bobigny : Violation par le mandant de l'exclusivité due à l'agent commercial

par Antoine SIMON, Avocat Associé

Nous venons d'obtenir une décision intéressante du Tribunal de commerce de Bobigny.

Dans une affaire où le contrat conférait à l'agent commercial l'exclusivité de la représentation des produits du mandant dans le secteur confié, le mandant avait pourtant désigné un distributeur qui diffusait les produits sur le secteur de l'agent.

L'agent s'en plaint, puis nous constatons la rupture du contrat du fait du mandant et nous saisissons la justice d'une action en indemnisation.

En défense, le mandant arguait de résultats commerciaux prétendument insuffisants de l'agent qui l'autoriseraient selon lui à faire intervenir un distributeur sur le secteur de l'agent.

Le jugement rappelle que si l'éventuelle insuffisance d'un agent commercial peut conduire un mandant à décider de rompre le contrat selon les modalités prévues par le code de commerce, cela n'autorise évidemment pas le mandant à violer unilatéralement l'exclusivité contractuelle de l'agent.

Le jugement constate donc que **l'atteinte à l'exclusivité de l'agent constitue une modification unilatérale du contrat** et que **cette violation est constitutive d'une rupture du contrat du fait du mandant**.

Le mandant est condamné à verser à l'agent une indemnité égale à deux années de rémunération, outre une indemnité compensatrice du préavis et une indemnité significative au titre des frais de justice.

NB : ce jugement est encore susceptible d'un appel.



Palmarès Le Point des
Meilleurs Cabinets d'Avocats
2025 - 2024 - 2023 - 2022
2021 - 2020 - 2019

128 boulevard Saint-Germain
75006 PARIS

Tél. 01 44 27 01 45
leaparis@lea-avocats.com

1 allée des Anciennes Serres
86280 SAINT-BENOIT

Tél. 05 49 88 03 03 – 05 49 41 30 93
leapoitiers@lea-avocats.com

Avenida Diego Martinez Barrio 4,
Edificio Viapol Center, 7a Planta 5b
41013 SEVILLA - ESPANA

00 34 95 40 922 55
leaseville@lea-avocats.com